

FLASH USD-FO – SITUATION SANITAIRE AUDIO-RÉUNION DU 28 août 2020

Une conférence téléphonique sur la situation sanitaire s'est tenue ce jour entre la directrice générale, certains de ses collaborateurs et les représentants des personnels.

Vous trouverez ci-après le résumé de nos principaux échanges ainsi que le compte rendu de la Fédération des Finances FO de la réunion ministérielle du 26 août 2020.

1/ Point sur les mesures à prendre en raison de la crise sanitaire

Quelques propos liminaires reviennent sur l'absence de réunion pendant les 5 semaines de la pause estivale et l'organisation de cette 1ère audio de rentrée - problématique réglée de l'accès des ultramarins.

Situation : reprise assez forte des cas, durcissement des positions de certains préfets (Bouches-du-Rhône, Île-de-France) - mesures nationales. 3 grands textes sont en cours de parution : protocole sanitaire entre employeurs et employés (applicable douane) , avis des autorités sanitaires, fonction publique.

Principes applicables le 1er septembre :

- port du masque obligatoire dans les locaux de travail (et hors des locaux selon lieu d'exercice). Adaptation du port du masque dans certaines conditions et si le risque de santé est supérieur au risque pandémique.
- mesures de télétravail seraient prévues : maxi 3 jours par semaine avec anticipation pour matériel à fournir, avec rotation des effectifs pour limiter au maximum les contacts entre agents.
- adaptation des horaires de travail pour éviter les heures d'affluence dans les transports.

Si les établissements scolaires n'accueillaient pas les enfants de moins de 16 ans, il sera prévu de nouvelles dispositions pour la garde de ces enfants.

Communication : une nouvelle communication sera faite auprès des agents (en principe ce jour même).

Questions des OS et réponses de la DG :

FORCE OUVRIÈRE

L'administration semble un peu prise de court par ces nouvelles mesures sanitaires. Qu'en est-il de l'organisation de la distribution des masques (grand public ou chirurgical) en fonction de la tâche exercée et de la situation ?

Pour USD-FO, l'uniformisation des consignes de port du masque ne tient pas compte des différentes situations - difficultés à aérer quand la saison froide va arriver. Les stocks sont-ils suffisants pour assurer les nouvelles mesures ?

DG : doctrine de distribution des masques - en fonction des tâches exercées (type de masque) - gestion à partir des stocks des préfets. Différenciation faite entre administrations de contact avec le public et celles qui exercent des missions de contrôle. Principe = 2 masques par agent CO - 3 pour la SU par jour (chirurgicaux / jetables ou non). La problématique de la distribution ne se posera pas en septembre mais plutôt après si la situation se prolonge. Point plus précis la semaine prochaine.

Dans certains services, il semblerait qu'il y ait encore des réticences sur l'organisation du télétravail et son applicabilité à l'ensemble des agents : pourquoi ? Recensement du matériel nécessaire pour son redéploiement dans les semaines à venir. Pour l'USD-FO, la reconduction du télétravail est une très bonne solution pour éviter l'extension de la pandémie. Certaines OS souhaitent que le télétravail puisse être étendu à la surveillance et que toutes les tâches y soient éligibles à tour de rôle.

DG : 500 micros portables sont en cours de mastérisation - 850 doivent arriver. La répartition devra se faire équitablement entre les DR. Environ 1500 machines disponibles à terme. Il faudra que tout le monde soit au même niveau de dotation et de disponibilité.

DG : Télétravail - 3 jours maxi par semaine (sauf personnes vulnérables et agents en "clusters" identifiés). Il faut faire tourner pour éviter que les agents soient en contact. Prolongation de l'attestation TLT Covid au-delà du 31/08 - différent de la convention permanente de TLT. Attention particulière à porter sur la continuité du service. Agents vulnérables de la SU éligibles ponctuellement au TLT sur des tâches spécifiques à recenser.

Problématique des ASA personnes vulnérables et de la reconduction du dispositif ? Pour USD-FO, nécessité de le faire pour ne pas exposer les agents concernés. Mais opposition des OS à la mise en congé de maladie ordinaire obligatoire.

DG : 150 personnes vulnérables recensées en SU. Il faut à la fois ne pas les laisser isolées du collectif de travail et ne pas leur faire courir de risques. La DG reviendra vers les OS pour leur faire savoir comment on traitera ces cas. Possibilité de TLT sous certaines conditions (Cf. supra).

Distanciation physique : certains services s'étaient organisés à la sortie du confinement, mais il y a désormais un relâchement total ! Quelles mesures vont être prises pour y remédier ?

DG : la situation est nouvelle, il faudra rappeler les mesures barrières aux récalcitrants. Il y aura dès la semaine prochaine une nouvelle campagne d'information insistant sur l'obligation de porter le masque et la mise à jour des consignes existantes.

FORCE OUVRIÈRE

Difficultés de tenir les réunions : l'USD-FO demande le report des réformes pour tenir compte de la difficulté à tenir une multiplicité de réunions prévues dans ce cadre dès le mois de septembre, avec tous les risques sanitaires que cela comporte.

DG : adaptation de l'agenda social difficile compte tenu des reports et annulations du 1er semestre. Il faudra voir la semaine prochaine si des réunions peuvent être reportées ou à un format plus adapté.

DG : CAP - plus d'audios possibles depuis le 10/08. Les règles sanitaires strictes lors des instances pourront être respectées, même dans les petites salles. Si élu personne vulnérable, le suppléant pourra prendre le relais. USD-FO demande si suppléants et experts pourront être présents physiquement tout en respectant les règles de distanciation ? DG : Non, tous les participants devront être en présentiel, élus et suppléants.

Adaptation des rentrées scolaires nécessaire dans les écoles pour tenir compte des mesures sanitaires ?

DG : des mesures barrières strictes seront mises en place, les rentrées ne seront pas reportées ni aménagées, sauf pour les personnes reconnues vulnérables par le médecin de prévention et le médecin traitant qui bénéficieront d'un report de stage. Pour les formations techniques nécessitant un contact physique à l'ENDLR, la médecine de prévention suggère de les différer. Pour les ultramarins, la question de leur déplacement en métropole pour un stage sera étudié et examiné la prochaine fois.

Contrôles douaniers / contrôles en entreprise ? Contrôles aux frontières ?

DG : les contrôles en entreprises pourront avoir lieu avec les mesures de protection nécessaires dans tous les lieux d'activité. CTL aux frontières, point la semaine prochaine.

Il faudrait mettre en place un protocole strict et uniforme en cas de survenue d'un cas - cas contacts, mesures - car de profondes disparités subsistent en fonction des lieux !

DG : la procédure stricte à mettre en place existe et sera rappelée.

Cas de la Polynésie : décalage par rapport à la métropole, la rentrée scolaire a déjà eu lieu, nécessité d'adapter les protocoles nationaux aux réalités des territoires et départements ultramarins et de donner des consignes très claires - ainsi, des économies sont faites dans la dotation de matériels de protection à certains endroits, ce qui nuit à la sécurité et à la santé de tous - certaines écoles risquent de fermer, il faut permettre aux agents de garder leurs enfants sans amputer leurs congés. Peu de moyens sanitaires disponibles si la situation sanitaire s'aggrave.

DG : les règles générales s'imposeront à tous en métropole, mais une adaptation sera faite pour les territoires qui le nécessitent.

Diffusion sera faite au plus tard lundi 31/08 pour une application au 1er septembre.

Si les opérateurs ou les particuliers contrôlés refusent de porter le masque et agressent les agents qui leur en font la demande, bénéficient-ils de la protection juridique de l'administration ? Ce point sera examiné ultérieurement. Pour l'USD-FO, cela doit pourtant relever de l'évidence.

FORCE OUVRIÈRE

DIPA :

DG : redéploiement agents de la DIPA (suite) en cours sera étudié et un point sera fait la prochaine fois.

Retour d'expérience de la crise :

DG : Une consolidation du PCA est en cours par un retour d'expérience de la crise et les différents points de la continuité seront densifiés car ils se sont avérés insuffisamment opérationnels car construits dans l'urgence.

2/ Compte-rendu FO de la réunion ministérielle du 26/08/20

Ce CR très complet aborde l'ensemble des sujets ministériels touchant à la crise sanitaire (cf. pages 5 et 6).

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : a priori le 3 septembre, horaire à préciser

Au travail ou en-dehors, respectez les gestes barrières.

La crise sanitaire est aussi l'affaire de tous.

IL FAUT CONTINUER :

- **à respecter les gestes barrières** : distanciation physique d'un mètre entre les agents, lavage régulier des mains (avec du savon ou du gel hydroalcoolique), tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans serrer la main et sans embrassades ;
- **à appliquer les mesures d'hygiène**: nettoyage et désinfection des surfaces de travail, des sanitaires et du matériel de travail partagé, aération régulière des locaux, gestion des flux de personnes.

FLASH 19 - 2020



PREVENTION COVID-19 : REUNION MINISTERIELLE DU 26 AOUT 2020

MESURES APPLICABLES DES LE 1 SEPTEMBRE 2020 : PREMIÈRES INFORMATIONS

Depuis quelques semaines, une recrudescence du nombre de cas de COVID-19 est constatée ainsi qu'une augmentation du nombre de clusters. Face à ce constat, le 18 août 2020, la Ministre du Travail a fait des annonces concernant l'obligation et la généralisation du port du masque dans les locaux professionnels à compter du 1^{er} septembre prochain et de leur prise en charge financière par l'employeur. Suite à ces annonces, **FO Finances** a aussitôt interpellé le Secrétariat Général :

- sur les conditions de mise en œuvre de cette décision à Bercy,
- sur les dispositions ministérielles qui seront prises pour, d'une part se mettre en conformité avec la nouvelle doctrine et, d'autre part, les modalités de distribution de masques en nombre suffisant aux agents sur l'ensemble du territoire et l'ensemble des services sous la responsabilité du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.
- **FO Finances** a tenu à préciser, dans son interpellation, qu'au titre de l'égalité de traitement, il est naturel que la dotation de masques à titre gratuit par les Directions s'impose pour tous leurs agents.

Une réunion informelle d'urgence présidée par la Secrétaire Générale s'est déroulée le 26 août 2020 sur la mise en œuvre à Bercy des annonces de protection et de prévention formulées par la Ministre du Travail.

• **Mesure essentielle applicable pour tous les agents de Bercy : le port du masque devient obligatoire dans tous les espaces collectifs clos, publics comme privés, conformément aux recommandations formulées le 14 août dernier par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) :** « les dernières connaissances scientifiques sur le risque possible de transmission du virus par aérosol (et non seulement par gouttelettes) nous conduisent à adopter un principe général de port systématique dans les espaces clos et partagés en entreprise ». Ce qui sera le cas dans les salles de réunions, les open-spaces, les couloirs, les vestiaires, les bureaux partagés. Cependant, un agent seul dans un bureau individuel ne sera pas tenu de mettre un masque de même qu'un agent seul dans un open-space.

• **Distribution des masques aux agents :** Pour **FO Finances** si le port du masque est obligatoire il faut le considérer comme un EPI (équipement de protection individuel) à fournir par l'employeur dans le cadre de son obligation de sécurité.

Réponse : A la satisfaction de **FO Finances**, la Secrétaire Générale a précisé que des masques « grand public », lavables, seront distribués à tous les agents par les services RH.

FORCE OUVRIÈRE

- **FO Finances** a demandé que des consignes claires et précises soient adressées à tous les agents. **Réponse** : un message leur sera rapidement envoyé mais la Secrétaire Générale a précisé qu'un avis du HCSP est actuellement attendu concernant les dérogations possibles au port du masque et que la DGAFP est en train de rédiger un texte sur le port du masque.
- **Télétravail** : Pendant le confinement il a été la norme. Lors du déconfinement il a été privilégié. Il devient à présent « *une pratique recommandée en vue notamment de limiter l'affluence dans les transports* ». Des groupes de travail ministériels sont programmés en septembre prochain sur le sujet. L'objectif du ministère est l'élabo- ration d'une doctrine ministérielle à présenter au CTM d'octobre prochain. **FO Finances** suit ce dossier de près dans l'intérêt des agents.
- **Agents « mal entendant »** : **FO Finances** est intervenue concernant les difficultés des agents ayant un déficit auditif pour ef- fectuer leurs tâches professionnelles dans un environnement où tous les agents devront porter un masque. **FO Finances** a évoqué l'existence de masques transpa- rents et a demandé que les intéressés et leurs proches collègues puissent les por- ter y compris lors des réunions dans le cas où des « mal entendants » y participent. La Secrétaire Générale s'est montrée sen- sible au problème, un recensement des besoins sera fait. **FO Finances** suit ce dos- sier de près.
- **Personnes vulnérables** : pas de changement, elles continuent à faire du télétravail et si cela n'est pas possible elles sont en ASA. Il a été rappelé que les ASA pour garde d'enfants n'existent plus ce qui pose un problème en cas de fermeture de crèches ou d'écoles. D'où la nécessité de définir des consignes claires, tout comme pour les agents qui vivent sous le même
- **FO Finances**, a demandé que les CHSCT se réunissent rapidement pour la mise en œuvre locale des nouvelles mesures de prévention et a rappelé la nécessité de mettre à jour les documents ministériels d'information et de prévention destinés aux agents (guides ; notes ; consignes ...). **FO Finances** est également intervenue pour que soit organisée pour tous les agents une large campagne d'informa- tion et de communication.

Réponse : les CHSCT se réuniront prochainement. Un CHSCT-M se réunira dans la seconde partie de la semaine du 1er septembre prochain afin d'échanger sur les mesures nouvelles et de mettre à jour les documents ministériels de prévention du COVID-19. Par ailleurs, la Secrétaire Générale souhaite reprendre les réunions informelles ministérielles sur le COVI-19 tout en précisant qu'une réunion toutes les 2 ou 3 semaines serait mieux adaptée que la réunion hebdomadaire qui avait lieu pendant le confinement.

Au niveau interprofessionnel les discussions toujours en cours ne permettent pas d'avoir la version définitive du protocole national avant la semaine prochaine. Rappelons que ce protocole national est le document de référence en matière de prévention de la santé des salariés du privé comme du public face au risque sanitaire du COVID-19. De plus, l'avis du HCSP sur les dérogations au port du masque et le texte de la DGAFP sont attendus. Tous ces textes viendront apporter d'utiles précisions sur un sujet très évolutif que **FO Finances** suit de près dans l'intérêt des agents.
